



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

21 décembre 2015

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- M. Desrosiers demande aux membres du Conseil ce qu'il advient de la piscine municipale suite de l'annulation du contrat de la réfection de la toiture adoptée le 7 décembre 2015.

#### Réponse

- M. Michel Côté lui répond que le contrat a été annulé parce que la toiture était plus endommagée que ce que l'on croyait et que nous regardons actuellement les différentes options, y compris un partenariat avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées dont les discussions débuteront en 2016.

Monsieur Donald Lévesque :

- M. Lévesque fait la lecture d'une lettre qui sera déposée au Conseil par la suite dans laquelle les résidents du secteur touché par le règlement VM-89-155 mentionnent qu'ils souhaitent un référendum afin de se positionner sur ce changement de zonage.

#### Réponse

- M. Michel Côté lui répond qu'actuellement les procédures sont suspendues et qu'une rencontre doit avoir lieu avec le propriétaire de l'immeuble et certains élus afin de discuter du dossier.

Madame Patsy Durette :

- Mme Durette veut connaître la raison pour laquelle les procédures sont retardées dans le règlement VM-89-155.
- M. Michel Côté lui répond que les élus ont besoin de plus d'information avant de se positionner quant à ce règlement et qu'une rencontre avec le propriétaire de l'immeuble concerné doit avoir lieu au préalable.